

Former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21e siècle

Sommaire

CHAPITRE 1 – Profil de l’enseignant et du personnel d’éducation au 21^e siècle	page 3
CHAPITRE 2 – Objectifs, axes et attendus de la formation initiale	page 5
CHAPITRE 3 - Modalités d’une formation universitaire professionnalisante orientée vers les métiers de l’enseignement et de l’éducation	page 6
CHAPITRE 4 -- Organisation des formations de master MEEF	page 8

I- Profil de l'enseignant et du personnel d'éducation au 21^e siècle

L'école est au cœur du projet républicain, fondé sur l'accès de tous au savoir, la réussite de tous les élèves et l'éducation de citoyens libres et éclairés. Ce sont les savoirs acquis et les compétences développées durant leur scolarité qui permettront aux jeunes de construire, pour une large mesure, leurs savoirs, leur esprit critique, leurs opinions et, à terme, une part de leur identité et de leur réussite dans la vie sociale et professionnelle.

Les métiers de l'enseignement et de l'éducation sont donc des métiers essentiels et reconnus comme tels par la nation. Les professeurs et personnels d'éducation transmettent les savoirs et les compétences, incarnent et font vivre les valeurs de la République, participent à la promotion sociale et à l'intégration. Si le futur enseignant ou personnel d'éducation doit être conscient du niveau élevé de responsabilité qu'il aura à assumer quotidiennement, il doit d'abord être formé à l'exercer pleinement.

Le professeur ou le personnel d'éducation au XXI^e siècle est un professionnel dont la qualité et l'efficacité reposent sur cinq dimensions, qui associent compétences professionnelles et qualités personnelles, et s'inscrivent dans la perspective d'un travail au sein de la communauté éducative.

- **Pour les professeurs** : expert dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur transmission comme de celle de la construction des savoirs par les élèves, **le professeur s'est approprié l'épistémologie, les contenus, concepts et démarches de sa (ses) discipline(s) ou spécialité(s). Il est à même de concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage riches de sens et de savoir pour tous les élèves. Il suscite leur envie d'apprendre, de réfléchir et de progresser, et contribue à développer leur esprit critique. Utilisant à bon escient les outils et ressources pédagogiques, dont les outils numériques, il leur propose des supports d'apprentissage de qualité.**
- **Pour les conseillers principaux d'éducation (CPE)** : animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves, **le CPE organise les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité et la qualité de l'organisation matérielle, la gestion du temps et la circulation de l'information. Il accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes, encourage et coordonne leurs initiatives en veillant à la complémentarité des dispositifs de citoyenneté participative et représentative ; il les accompagne dans la prise de responsabilité.**
- **Pour tous les personnels enseignants et d'éducation** : **soucieux d'efficacité, apte à exercer sa responsabilité pédagogique / éducative, le professeur ou le CPE crée et entretient un environnement de travail propice à conjuguer l'épanouissement des élèves, leur motivation et la réussite de leurs apprentissages.** Prenant en compte le contexte sociétal et éducatif dans lequel il exerce, attentif à chacun, il contribue à former de futurs citoyens en incarnant, transmettant et faisant partager les principes et les valeurs de la République, en particulier en luttant contre les préjugés et les

discriminations de toute sorte et en veillant à l'inclusion de tous les élèves. Par son enseignement et par sa posture, il favorise le développement de la confiance en soi et en l'école, la formation de l'esprit critique, la construction progressive de l'autonomie, l'exercice de la créativité et de la responsabilité, la communication et la coopération. Il accompagne le parcours de formation des élèves en les aidant à construire leurs choix et leur orientation.

Conscient des attentes institutionnelles liées à sa fonction, il connaît le fonctionnement du système éducatif, de l'école et de l'établissement scolaire et exerce la profession telle qu'elle est définie par les textes de référence. Il se fonde sur des données objectives (résultats d'évaluation, enquêtes, statistiques) et sur l'état actuel de toute la recherche pour orienter son action et ajuster ses pratiques professionnelles. Il contribue activement au bon fonctionnement de l'école ou de l'établissement et s'implique dans la définition et la mise en œuvre du projet commun avec les membres de la communauté éducative et les partenaires, en traduisant en actions les orientations qui lui sont données.

Praticien réflexif, il entretient un rapport critique et autonome avec son travail et s'inscrit dans une dynamique de développement professionnel continu. Il actualise régulièrement ses savoirs et interroge ses pratiques. En coopérant avec les membres de son équipe ou d'un collectif plus large, il les fait évoluer au bénéfice du renforcement de la qualité de son action et de son impact sur les élèves. Accompagné par un tiers (tuteur, inspecteur, formateur, référent RH) ou de sa propre initiative, il organise sa formation tout au long de sa carrière (en lien avec l'offre institutionnelle, en auto-formation, ...).

Impliqué, mesuré en toutes circonstances, il fait preuve de compétences relationnelles marquées et adaptées à sa posture professionnelle. Capable d'analyser et de dépasser les réactions spontanées, il adopte la juste distance avec les élèves tout en démontrant une attitude d'écoute et d'empathie. Il développe sa capacité à gérer les conflits, à communiquer sereinement de manière respectueuse et à s'adapter à des situations imprévisibles et complexes en construisant les réponses adéquates. Ouvert, intellectuellement curieux, créatif et innovant, il est réactif aux besoins d'évolution du cadre dans lequel s'inscrit son action lorsqu'ils s'avèrent nécessaires.

La formation des professeurs du premier et du second degrés, et celle des conseillers principaux d'éducation comportent de nombreux éléments communs. Toutefois, pour plus de lisibilité, le référentiel de formation est présenté en distinguant chacune de ces trois professions.

La mise en œuvre de ce référentiel de formation fait l'objet d'un suivi afin de procéder aux adaptations nécessaires.

II- Objectifs, axes et attendus de la formation initiale

La formation initiale doit préparer le futur enseignant et le futur personnel d'éducation à être un professionnel autonome et responsable dès l'entrée dans le métier et à mettre en œuvre les orientations fixées par l'institution scolaire. Il doit être en capacité de justifier ses choix, scientifiques, didactiques, pédagogiques et éducatifs.

Elle vise donc à former des humanistes passeurs de savoirs, de culture et de sens, des professionnels capables de penser et d'agir de façon juste et efficace à partir d'objectifs généraux et de principes éthiques. Si le plein déploiement des compétences et capacités professionnelles ne peut s'envisager qu'après quelques années d'exercice et de développement professionnel, les bases de l'exercice du métier doivent être acquises au moment de la titularisation.

Dès le début des études, le cursus de formation articule plusieurs niveaux de complexité : la compréhension de la mission centrale de l'enseignant et du personnel d'éducation dans un cadre national et la prise en compte de la spécificité des contextes d'exercice ; la gestion du groupe et l'attention à chaque élève dans sa singularité ; la construction du collectif d'apprentissage ; la planification d'une programmation annuelle et la conception de séquences d'enseignement-apprentissage dans les différents domaines et disciplines ; l'intégration des outils, des ressources et des services numériques à des fins pédagogiques (au regard du Cadre de référence des compétences numériques) et le développement d'usages individuels et coopératifs du numérique au service des apprentissages ; l'articulation entre son autonomie et le travail en équipe et en réseau dans une communauté éducative.

Le cursus de formation est adossé au référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation et au présent référentiel de formation, qui en est la déclinaison. Ce cursus permet de connaître les normes édictées par l'institution scolaire. Afin de former des professionnels aptes à mobiliser les connaissances scientifiques disponibles pour analyser et faire évoluer leurs pratiques, il confronte les étudiants et les stagiaires aux travaux de recherche, leur donne les moyens de les analyser de manière critique et d'assurer une veille régulière afin de les exploiter dans leur enseignement. Il permet l'acquisition de savoirs opérationnels fondés sur l'expérience et l'analyse, adossée à la recherche, des pratiques professionnelles. A cet égard, il encourage la réflexion sur les gestes professionnels au service du développement psychologique et cognitif de l'enfant ou de l'adolescent, de son épanouissement, de ses savoirs et de sa culture, et de la construction de sa citoyenneté et de son parcours.

La formation vise à former des praticiens réflexifs, capables d'analyser et d'infléchir leur action pour l'améliorer et de s'engager dans un développement professionnel continu. Cette compétence se fonde sur un étayage scientifique et s'acquiert par un rapport distancié au travail observé dès le début de la formation initiale. Cette dernière donne à l'étudiant et au fonctionnaire stagiaire les moyens d'analyser chaque situation, d'identifier les obstacles et les problèmes, de construire et d'adapter les solutions. Les écoles et les établissements scolaires constituent les lieux privilégiés pour travailler ces apprentissages au plus près des élèves en interaction avec les autres acteurs de la communauté éducative : ils sont donc à intégrer de plein titre aux dispositifs de formation mis en œuvre et à considérer comme des organisations apprenantes.

III-Modalités d'une formation universitaire professionnalisante orientée vers les métiers de l'enseignement et de l'éducation

Principes

Les étudiants se préparant aux métiers de l'enseignement et de l'éducation sont à considérer comme des professionnels en devenir dès leur entrée dans le cursus.

La formation en master MEEF présente trois caractéristiques:

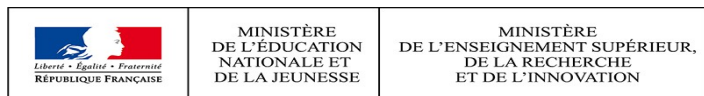
- **c'est une formation d'adultes ;**
- **c'est une formation universitaire professionnalisante ;**
- **c'est une formation aux métiers - enseignement, éducation, formation – de la pédagogie auprès d'élèves ou d'apprenants.**

Synergie des différentes équipes impliquées

L'implication coordonnée de professionnels relevant de l'université, de l'ESPE, du monde scolaire et de leurs partenaires, est le levier qui garantit le continuum entre la recherche, la formation et l'éducation, notamment lors de l'alternance intégrative en M2. Elle favorise l'articulation simultanée – dans le co-enseignement – ou séquentielle entre les bancs de l'ESPE et les berceaux de stage où les étudiants et les fonctionnaires stagiaires apprennent « en situation de travail ». Elle permet l'intégration de savoirs théoriques utiles pour la conception, l'expérimentation, l'analyse et l'évaluation d'activités professionnelles efficaces, orientées vers la réussite des apprentissages des élèves. Elle réunit les publics en formation en faisant varier le critère de leur regroupement, fondé tantôt sur l'unité, tantôt sur la diversité (de mention, de discipline, de catégorie, de niveau, de profil).

Situations et modalités de formation

La formation convoque un large répertoire de modalités de formation, individuelles et collectives, tirant parti des avancées de la formation d'adultes, de la pédagogie universitaire, des méthodes de recherche appliquée, de la pédagogie de l'alternance, de la didactique professionnelle et de méthodes pédagogiques ancrées dans le monde scolaire. De manière progressive et sécurisée, elle privilégie la conception, l'expérimentation et l'évaluation d'activités professionnelles au service des apprentissages et de la réussite de tous les élèves :



Juillet 2019

- présentation, expérimentation, analyse et évaluation d'une diversité de méthodes pédagogiques, concrètes et opérationnelles au regard des objectifs visés et des résultats obtenus ;
- diversité des expériences d'observation et de pratique accompagnée vécues par les étudiants dans différents contextes et à différents niveaux scolaires ;
- apprentissage par effet d'observation active et interprétation lors de l'accompagnement tutoré ; fréquence et qualité des rétroactions formatives des tuteurs, des formateurs et des pairs ;
- analyse et conception de programmations annuelles, de séquences, de séances ;
- apprentissage collaboratif ou coopératif orienté vers la résolution de problèmes complexes, la construction de séquences ou de projets disciplinaires ou interdisciplinaires – notamment selon la méthode de l'étude collective de leçon et celle du micro-enseignement ;
- analyse de pratiques transversales typiques tirées du monde scolaire, telles que les études de cas éclairées par plusieurs regards professionnels ;
- sessions de co-développement entre pairs ;
- découverte et expérimentation d'une communauté de pratique professionnelle, d'une recherche collaborative – recherche action, recherche orientée par la conception - sur un objet adressé par le terrain, d'un travail en réseau mettant à profit et en réflexion les apports d'une pluralité d'acteurs et l'hybridation numérique, en matière de formation ou d'apprentissage ;
- appropriation de l'état de l'art sur des questions professionnelles : savoirs établis par des recherches à grande échelle sur l'efficacité des démarches d'enseignement et d'apprentissage ;
- analyse de pratiques selon différentes méthodes de didactique professionnelle : approches narratives, collecte de traces de l'activité ;
- création et utilisation d'environnements numériques de travail, de portfolios numériques ;
- expérimentation et évaluation de dispositifs d'enseignement-apprentissage intégrant les technologies multimédia et numériques.

IV-Organisation des formations de master MEEF

À partir des compétences fixées par le référentiel métier (arrêté du 1^{er} juillet 2013), sont précisés ci-après, respectivement pour les mentions de master MEEF « Professeur des écoles » « Professeur des lycées et collèges » et « Encadrement éducatif » :

- Les compétences travaillées ;
- La ventilation du temps global de formation ;
- Les objectifs de formation ;
- Les axes de la formation (en ESPE et sur les lieux de stage) ;
- Les compétences attendues en fin de formation initiale à l'entrée dans le métier exprimées en niveaux de maîtrise sur une échelle de 0 à 4 : celle-ci permet aux formateurs de prendre en compte la diversité des profils des formés et de disposer d'un outil objectivant et harmonisant les pratiques d'accompagnement et d'évaluation des fonctionnaires stagiaires et des étudiants bénéficiant de parcours adaptés. La formation dispensée doit permettre aux personnels formés d'atteindre au minimum le niveau 2 dans l'ensemble des attendus.
 - Niveau 0 : ne possède pas les rudiments des compétences visées : n'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre ; les savoir-être sont inadéquats ; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier.
 - Niveau 1 : applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.
 - Niveau 2 : maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique.
 - Niveau 3 : exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.
 - Niveau 4 : démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière inter-reliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

La formation continue des fonctionnaires titulaires, notamment dans les premières années d'exercice, vise à améliorer le niveau de formation initiale ainsi évalué.

